



**PROJET FINAL**  
**Représentation des femmes dans les médias et écart entre les genres en Afrique**  
**Document préparé par Gender Links pour l'Union africaine**  
**Comité technique spécialisé sur l'information et les communications (CTS-IC)**

## Synopsis

L'importance d'atteindre l'égalité de genre dans les médias et les TIC est soulignée dans la section J de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (BDPA). Le BDPA encourage la participation et l'accès des femmes à l'expression et à la prise de décision dans ou à travers les médias et les nouvelles technologies de la communication tout en préconisant la promotion d'une représentation équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.<sup>1</sup> L'Agenda 2063 met l'accent sur les facteurs déterminants pour la transformation de l'Afrique "y compris l'appropriation du récit et de la marque africains afin de refléter les réalités, les aspirations et les priorités continentales et la position de l'Afrique dans le monde". L'objectif de développement durable (ODD) 5 encourage les États membres des Nations unies à renforcer l'utilisation des technologies habilitantes, en particulier les technologies de l'information et de la communication, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.<sup>2</sup>

## Questions clés

Alors que les femmes représentent plus de la moitié de la population dans de nombreux pays africains, elles sont sous-représentées ou mal représentées dans tous les médias existants, que ce soit en ligne ou hors ligne, les médias d'information ou les divertissements. Leurs voix ne sont pas entendues, elles sont susceptibles d'être représentées de manière stéréotypée et elles sont moins susceptibles d'occuper des positions influentes dans les médias et les TIC. Le Projet de suivi mondial des médias 2015 note qu'en Afrique, la présence relative des femmes dans les médias a augmenté de 19% en 2010 à 22% seulement en 2015.<sup>3</sup> Les femmes continuent de bénéficier d'un accès réduit aux TIC et la violence à laquelle les femmes sont confrontées hors ligne s'étend aux sphères en ligne. Ils n'ont toujours pas accès à cette technologie en raison de l'infrastructure inadéquate, de l'accessibilité et de la disponibilité, des barrières linguistiques, de l'analphabétisme et même des normes sociales discriminatoires. Les luttes font dérailler le potentiel des TIC dans l'autonomisation des femmes. Malgré les lacunes existantes, les États membres continuent d'avoir des dispositions relatives au genre spécifiques faibles (ou inexistantes) dans les lois et les politiques des médias.

## Principales recommandations

**Recherche:** Encourager la recherche<sup>4</sup> et le suivi des médias en utilisant des fonds publics, en particulier dans les institutions publiques d'enseignement supérieur, en offrant journalisme, communication et études médiatiques pour leur permettre de contribuer à l'ensemble des connaissances sur le genre, les médias et les TIC. La recherche peut se concentrer sur le contenu, l'accès, la participation et l'utilisation, la violence et le harcèlement en ligne et hors ligne contre les journalistes, l'éducation au genre et aux médias afin d'obtenir des données de bonnes qualités pouvant être utilisés comme des évidences fiables sur l'influence d'efforts et changement de la mobilisation.<sup>5</sup> Les gouvernements doivent s'associer à la société civile et au monde universitaire pour évaluer les efforts déployés par les médias pour changer le discours sur les femmes travaillant dans le secteur des médias et, plus important encore, de leur rôle en accord avec le changement de la narration de l'Africain.

---

<sup>1</sup> Déclaration et Plateforme pour l'action de Beijing

<sup>2</sup> ODD (5.b)

<sup>3</sup> Association mondiale de communicateurs chrétiens.2015. Projet mondiale du suivi des médias. Toronto WACC

<sup>4</sup> Projet de loi sur l'égalité des sexes en Afrique de l'Est 2016 encourage les États parties à élaborer des mécanismes pour la collecte et l'analyse de données ventilées par média et par TIC sur la base du sexe et du genre

<sup>5</sup> Section J.1 Article 293 (b) de BDPA exhorte les gouvernements à soutenir la recherche sur tous les aspects des femmes et des médias afin de définir les domaines nécessitant une attention et une action et d'examiner les politiques existantes en matière de médias en vue d'intégrer une perspective de genre

**Fixer des objectifs spécifiques:** Telles que les femmes atteignent 30% du total d'ici 2020 et 50% d'ici 2030 (conformément aux objectifs de l'UA pour la représentation des femmes dans la prise de décision) et augmentation des programmes pour et par les femmes.<sup>6</sup> Les gouvernements se sont engagés à autonomiser et à investir aux femmes à travers les médias publics et communautaires afin de créer un contenu pertinent dans leurs propres langues et qui répondra aux besoins d'information locaux et influencera la connaissance des droits des femmes et des décisions éclairées des femmes. Comme les femmes produisent et diffusent du contenu, cela leur donnera des voix et des rôles actifs en particulier. Bien que de telles cibles ne suffisent pas, elles aident à concentrer l'esprit, à mobiliser et à effectuer un suivi et une évaluation plus efficaces.

**Formation:** assurer que le genre soit intégré dans toutes les institutions de formation aux médias financées par des fonds publics et encourager les institutions de formation aux médias financées par des fonds privés à en faire autant. Il est également nécessaire de jeter un regard neuf sur les programmes de formation en intégrant le genre dans la communication journalistique et les programmes d'études des médias et l'enseignement.<sup>7</sup> Améliorer l'inscription des femmes dans les institutions de formation aux médias, en particulier pour les programmes qui sont généralement stéréotypés tels que les reportages sur le sport, la politique et l'économie.<sup>8</sup>

**Augmenter la participation des femmes dans les médias:** Établir des quotas sur la participation des femmes dans l'industrie des médias, ce qui augmentera le nombre de femmes dans les médias, notamment dans les postes de direction et de prise de décision et en tant que propriétaires de médias.<sup>9</sup>

**Élaboration de politiques:** Veiller à ce que les politiques nationales sur le genre et/ou les plans d'action spécifiquement fassent référence au rôle des médias et des TIC dans la promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et s'engager à atteindre les objectifs en matière de genre et de médias. Ils doivent également veiller à la révision de lois relatives aux médias et aux TIC, et les politiques et y intégrer le genre afin d'éliminer les stéréotypes et les préjugés sexistes afin d'améliorer l'accès, la participation et la voix des femmes dans les médias. Promulguer des lois qui protégeront les femmes et les filles contre les violences basées sur le cyberspace.<sup>10</sup>

---

<sup>6</sup> Le protocole de SADC sur le genre et développement et Acte supplémentaire de la CEDEAO sur l'équilibre de genre souligne que les Etats membres doivent encourager les médias à donner une voix égale aux femmes et aux hommes dans tous les aspects de la couverture, y compris l'augmentation du nombre de programmes pour, par et à propos des femmes sur des sujets spécifiques au genre et qui remettent en question les stéréotypes de genre

<sup>7</sup> Le protocole de SADC sur le genre et développement et Acte supplémentaire de la CEDEAO sur l'équilibre de genre souligne que les Etats membres doivent assurer que l'égalité de droits entre les hommes et les femmes sont pris en compte dans la législation, les politiques, les programmes, les formations et recrutements liés aux médias. Les centres de formation prennent en compte le principe de l'égalité de droits entre les hommes et les femmes.

<sup>8</sup> Le protocole de SADC sur le genre et développement et Acte supplémentaire de la CEDEAO sur l'équilibre de genre encourage le développement des programmes éducationnels de formation pour les femmes afin de produire l'information pour le mass média, y compris le financement des efforts expérimentaux, et l'utilisation des nouvelles technologies de communication, espace cybernétique et satellite, public ou privé;

<sup>9</sup> Le protocole de SADC sur le genre et développement et Acte supplémentaire de la CEDEAO sur l'équilibre de genre souligne que les Etats membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir une représentation égale des femmes dans la pratique des médias et dans les structures de prise de décision et d'appropriation des médias

<sup>10</sup> Le projet de loi sur l'égalité des sexes en Afrique de l'Est encourage l'élimination de tous les stéréotypes dans toutes les formes de médias contemporains et traditionnels

**Réglementation:** Revoir les lois, les règlements et les politiques relatifs aux médias et aux TIC et y intégrer le genre pour éliminer les stéréotypes et les préjugés sexistes sur le contenu et améliorer l'accès, la participation et la voix des femmes dans les médias. Ils devraient également veiller à ce que les politiques nationales sur le genre et/ou les plans d'action fassent spécifiquement référence au rôle des médias et des TIC dans la promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et s'engagent à atteindre les objectifs en matière de genre et de médias. Les gouvernements pionnier équilibre entre les sexes dans la nomination des hommes et des femmes à tous les organismes de réglementation et de suivi et encourage les autorités d'autoréglementation, à faire de même. Cela pourrait inclure l'exigence d'équilibre et la susceptibilité entre les sexes dans les structures institutionnelles ainsi que le contenu rédactionnel à travers des accords de licence, et des rapports d'activités annuels.

**TIC:** Veiller à ce que les femmes aient une plus grande participation et puissent utiliser les TIC<sup>11</sup> et un contenu pertinent pour leur propre autonomisation, ce qui peut améliorer leur vie et leurs opportunités économiques.<sup>12</sup> Cela devrait inclure un soutien et des ressources pour les réseaux sur le genre et les médias, en particulier leurs efforts pour utiliser les TIC de manière dynamique et rentable qui augmentent l'accès et les applications; contribuer à une meilleure gouvernance électronique, à la participation citoyenne et à la réceptivité aux politiques, en particulier pour et par les femmes.

---

<sup>11</sup> Les États parties doivent mettre en place des politiques et des lois sur les TIC afin d'assurer l'accès des femmes et des filles aux technologies de l'information et de la communication.

<sup>12</sup> La déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique **reconnaisant** la fracture numérique entre les hommes et les femmes et le rôle des technologies de télécommunication de l'information (TIC) dans l'avancement des questions de genre